

## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice: 29 Présents: 22 Votants: 28

Date de la convocation : Le 10 décembre 2024

Publication site internet : Le 24 décembre 2024 Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Etaient représentés: Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.

Absente : Mme Caroline BRULEY

Délibération n°31 Rapporteur : Mme Vanessa PUT DE GIULI

Objet : Réhabilitation de l'école Zulberti - Extension du restaurant scolaire - Lancement de la procédure de consultation et Délégation à M. le Maire pour signature des marchés de travaux

Les écoles élémentaire et maternelle Zulberti sont dotées d'un restaurant scolaire. Au vu de l'évolution du nombre d'élèves fréquentant le restaurant scolaire et des besoins recensés, la commune souhaite procéder à l'extension du restaurant scolaire.

En effet, ces nouveaux locaux permettront d'aménager un espace plus adapté afin d'améliorer significativement les conditions d'accueil et le confort acoustique pour les élèves et le personnel encadrant.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'agence d'architecture Trois C. Le coût de l'opération est estimé à environ 1 219 995 €, il est donc nécessaire de lancer une consultation qui sera passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La procédure de mise en concurrence sera transmise prochainement pour publication sur le profil acheteur de la collectivité (<u>www.marches-publics.info</u>), dans les journaux d'annonces légales et sur le site de la Ville d'Ugine.

La Commission « Achats » se réunira pour attribuer les marchés aux entreprises les mieuxdisantes.

Afin de permettre la notification de ces marchés dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation à M. le Maire, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature des marchés avec les entreprises les mieux-disantes.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine à engager la consultation,
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou à défaut son représentant à signer les marchés afférents aux travaux de réhabilitation de l'école Zulberti et extension du restaurant scolaire avec les entreprises les mieux-disantes, selon les conditions financières citées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire. Michel Chevallier. Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216\_DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024 Pour l'autorité compétente par délégation

